

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 mai 2017, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Christine Riendeau	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absent :

Benoit Roy	siège 1
------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2017-05-93**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 19 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 13 mars et du 18 avril 2017;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Règlement :**
  - 7.1 **Règlement 401-2017 qui modifie le règlement 286-2002 modifié par le règlement 305-2005 modifié par le règlement 320-2007 décrétant un emprunt pour le prolongement de l'égout municipal**
  - 7.2 **Règlement 407-2017 des véhicules hors routes**

- 7.3 Second projet de règlement numéro 408-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'ajouter une zone de conservation et de modifier les usages dans la zone VI-1
- 7.4 Second projet de règlement 409-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « A », « Ar », « F », « Fr », « Ru » et « Rur »
- 8. CCU (trois dérogations mineures);
- 9. Indian Stream;
- 10. Seuil empierré : Contrat notarié;
- 11. Voirie :
  - 11.1 Abat-poussière
  - 11.2 Gravier
  - 11.3 Abri à sel
- 12. Entretien des plates-bandes à l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides;
- 13. Projet «Boîte à lunch»;
- 14. Halte routière;
- 15. Fonds de soutien Estrie (anciennement FIER);
- 16. Paiement des comptes :
  - 16.1 Comptes payés
  - 16.2 Comptes à payer
- 17. Bordereau de correspondance;
- 18. Rapports :
  - 18.1 Maire
  - 18.2 Conseillers
  - 18.3 Directrice générale
- 19. Varia;
- 20. Évaluation de la rencontre;
- 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS ET DU 18 AVRIL 2017**

#### **Résolution 2017-05-94**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

L'adoption du procès-verbal du 18 avril 2017 est reportée à une séance ultérieure.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen est venu se renseigner sur le prolongement des dégoûts.

### **5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

### **6. CDSM**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'agente de développement.

## 7. **RÈGLEMENTS**

### 7.1 **Règlement 401-2017 qui modifie le règlement 286-2002 modifié par le règlement 305-2005 modifié par le règlement 320-2007 décrétant un emprunt pour le prolongement de l'égout municipal**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 7.2 **Règlement 407-2017 relatif aux véhicules hors routes**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 7.3 **Second projet de règlement numéro 408-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'ajouter une zone de conservation et de modifier les usages dans la zone VI-1**

#### **Résolution 2017-05-95**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Malo juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'ajouter une zone de conservation et de modifier les usages dans la zone VI-1;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance du 13 mars 2017;

**ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**ET RÉSOLU** d'adopter le Règlement numéro 408-2017, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

**D'approuver et adopter** le règlement numéro 408-2017 «*Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'ajouter une zone de conservation et de modifier les usages dans la zone VI-1*».

**D'enregistrer et copier** ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 408-2017, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**7.4 Second projet de règlement 409-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « A », « Ar », « F », « Fr », « Ru » et « Rur »**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**8 CCU (TROIS DÉROGATIONS MINEURES)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**9 INDIAN STREAM**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Malo participe financièrement à l'Entente de développement culturel 2018-2020 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications afin de réaliser les panneaux illustrant la période historique de la République de l'Indian Stream qui seront intégrés aux installations muséales aménagées dans les municipalités d'East Hereford, de Saint-Herménégilde, de Saint-Venant de Paquette et de Saint-Malo;

**CONSIDÉRANT QUE** les quatre municipalités participent financièrement également à la réalisation de ce projet;

**Résolution 2017-05-96**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo s'engage à contribuer pour un montant de 1 125 \$ en 2018 à l'Entente de développement culturel 2018-2020 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10 SEUIL EMPIERRÉ : CONTRAT NOTARIÉ**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**11 VOIRIE :**

**11.1 Abat-poussière**

**ATTENDU QU'** un appel d'offres sur invitation a été envoyé aux fournisseurs pour l'abat-poussière de la municipalité de Saint-Malo

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à *Bourget, Somavrac* c.c. pour l'abat-poussière en ballot de chlorure de calcium en flocons ainsi qu'en liquide et *Sel Warwick* pour l'abat-poussière en ballot de chlorure de calcium en flocons;

**ATTENDU QUE** *Somavrac* c.c. demande 550,00 \$ taxes non incluses le ballot pour du chlorure de calcium en flocons XTRA 85 ainsi que le chlorure de calcium liquide 35 % à 0.3085 \$ le litre (71 800 litres pour couvrir les chemins de gravier) et *Sel Warwick* est de 530,00 \$ taxes non incluses le ballot pour du chlorure de calcium en flocons concentré de 80 à 87 % incluant la livraison, les palettes, les ballots, équipement pour le déchargement et la surcharge de carburant;

### **Résolution 2017-05-97**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'acheter l'abat-poussière de Somavrac à 0.3085 \$ le litre taxes non incluses pour du chlorure de calcium liquide 35 %. On estime que la quantité requise est 71 800 litres, pour un total d'environ 22 150, 30 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **11.2 Gravier**

**ATTENDU QUE** le devis a été approuvé par le Conseil municipal à la résolution 2017-04-83;

**ATTENDU QUE** le devis a été envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** sur les trois fournisseurs invités, trois ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

### **Résolution 2017-05-98**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme à 7,60 \$ la tonne taxes non incluses pour son granulats concassés MG20b de H. M. Lambert Excavation inc. en considérant le prix du transport ainsi que les taxes carrières et sablières non incluses.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera du plus bas soumissionnaire conforme à 7,60 \$ la tonne taxes non incluses pour son granulats concassés MG56 de H. M. Lambert Excavation inc. en considérant le prix du transport ainsi que les taxes carrières et sablières non incluses.

**QUE** les prélèvements et analyses seront faits par la municipalité de Saint-Malo en début de contrat sur le banc de gravier qui sera retenu. Dans le cas où la Municipalité réalise des analyses additionnelles et que ces analyses révèlent une non-conformité des matériaux, l'entrepreneur devra absorber le coût de ces analyses. Sinon, les coûts seront payés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **11.3 Abri à sel**

**ATTENDU QUE** l'abri à sel doit être réparé à la suite de différents dommages;

**ATTENDU QUE** Les industries Harnois inc. ont été contactées afin d'obtenir une proposition de prix;

### **Résolution 2017-05-99**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition 349977 du 3 mai 2017 au montant de 4 215,83 \$ taxes non incluses afin de réparer l'abri à sel.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière signera la proposition 349977 pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12 ENTRETIEN DES PLATES-BANDES À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-AIDES**

**ATTENDU QUE** la personne qui entretenait les plates-bandes à l'école Notre-Dame-de-toutes-Aides n'est plus disponible;

**ATTENDU QUE** madame Myriam Fréchette s'occupe de l'entretien des plates-bandes de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** le CRIFA fait le désherbage au printemps et en automne;

**ATTENDU QU'** elle devra passer deux fois afin d'effectuer l'entretien, selon son évaluation;

**ATTENDU QUE** madame Myriam Fréchette a estimé le coût à 392,00 \$;

**Résolution 2017-05-100**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** le Conseil municipal accepte le coût de 392,00 \$ établi par madame Myriam Fréchette pour l'entretien des plates-bandes à l'école Notre-Dame-de-toutes-Aides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13 PROJET «BOÎTES À LUNCH»**

**ATTENDU QUE** le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook veut promouvoir l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et susciter une réponse à des besoins du milieu;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à instaurer un service de repas en milieu rural ouvert à tous les élèves à prix modique ou gratuit afin de pallier l'absence de cafétérias scolaires;

**ATTENDU QUE** le projet répond à deux objectifs de l'orientation accessibilité des services du plan de développement régional 2015-2020 soit améliorer l'accessibilité des services de proximité et les infrastructures dans les municipalités soit soutenir le secteur communautaire dans le déploiement de ses services auprès de la population

**ATTENDU QUE** le projet «Boîte à lunch» du CAB est de venir en aide aux familles en difficulté par le dépannage alimentaire en milieu scolaire;

**ATTENDU QUE** le service de repas scolaire n'existe pas dans les municipalités visées;

**ATTENDU QU'** il vise les enfants des écoles primaires de Martinville, Sainte-Edwidge, Saint-Malo et East Hereford;

**ATTENDU QUE** les enfants se présentant à l'école sans dîner adéquat seront identifiés par les directions d'école en conservant l'anonymat des bénéficiaires;

**ATTENDU QUE** le projet vise à soutenir les familles défavorisées de façon discrète afin de favoriser la réussite scolaire des enfants par un repas nutritif;

**ATTENDU QUE** le coût des repas sera réparti entre les municipalités concernées (via le fonds de développement), le CAB et le Club des Lions;

**ATTENDU QUE** le programme débutera en août 2017 et les premiers repas seront livrés au début de septembre;

#### **Résolution 2017-05-101**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo participe au projet «Boîte à lunch» en collaboration avec les municipalités concernées, le CAB et le Club des Lions pour un montant de 2 413 \$ via le fonds de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **14 HALTE-ROUTIÈRE**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a accepté l'estimé des travaux présentés par l'agente de développement de la Corporation de développement de Saint-Malo, à la résolution 2017-04-11;

**ATTENDU QUE** du remblaiement devra être fait avant de commencer les travaux à la halte routière;

#### **Résolution 2017-05-102**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo reporte une partie des travaux à la halte-routière l'année prochaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **15 FONDS DE SOUTIEN ESTRIE (ANCIENNEMENT FIER)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Malo a consenti un prêt de 702,00 \$ comme contribution au Fonds de Soutien Estrie s.e.c. (anciennement le FIER) au mois d'octobre 2006 (résolution 2005-12-294);

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds d'aide aux entreprises avait été créé à l'échelle régionale par le biais des diverses contributions des organismes pour une somme totale de 85 000\$;

**CONSIDÉRANT QU'** au terme des activités du Fonds Soutien Estrie, les bénéfices (ou pertes) devaient être répartis après déduction des dépenses encourues au prorata de la contribution des partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de Soutien Estrie s.e.c. devait initialement prendre fin le 31 décembre 2016 mais que les administrateurs du Fonds ont résolu à l'unanimité le

30 novembre 2016 de recommander le prolongement et la durée de ce dernier pour une période de douze mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises et les industries de la région font face à des problèmes de recrutement de main d'œuvre et la MRC souhaite créer un nouveau fonds répondant davantage aux besoins actuels des entreprises et des industries en matière de productivité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de création d'emploi de la MRC de Coaticook, le CLD de la MRC de Coaticook et la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook ont déjà accepté de céder leurs contributions pour un montant de 61 359\$. Les municipalités qui ont également contribué au fonds seront toutes sollicitées afin qu'elles acceptent de céder leurs contributions pour un montant de 23 641\$ à la date prévue pour la fin du Fonds de Soutien Estrie s.e.c., soit au 31 décembre 2017;

### **Résolution 2017-05-103**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter de céder le montant de 702,00 \$ à la MRC de Coaticook, une fois l'entente pour le Fonds de Soutien Estrie arrivée à échéance, dans le but de créer un nouveau fonds pour aider à améliorer la productivité des entreprises et des industries de la région de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **16 PAIEMENT DES COMPTES**

### **16.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 66 196,14 \$ payés depuis le 19 avril 2017;

### **Résolution 2017-05-104**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 66 196,14 \$ payés depuis le 19 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **16.2 Comptes à payer**

#### **16.2.1 Carte pour nouveau-nés**

**ATTENDU QUE** les modalités de la politique familiale pour les nouveau-nés ont été établies par la municipalité de Saint-Malo à la résolution 2007-08-162;

**ATTENDU QUE** dans la politique familiale, un montant de 250 \$ est remis à la mère du nouveau-né par le Conseil municipal;

**ATTENDU QUE** des cartes spéciales pourraient être achetées afin de faire parvenir les chèques à la mère du nouveau-né;

**Résolution 2017-05-105**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'**acheter vingt cartes spéciales à madame Marjolaine Beaudoin au coût de 4 \$ chacune en ajoutant le prix de 25 \$ pour le travail touchant les fleurs blanches pour les garçons (recherche, positionnement, ajustements des photos et de la typographie).

**QUE** la moitié des cartes seront avec des fleurs blanches pour les garçons et l'autre moitié avec des fleurs roses pour les filles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17 BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Des dossiers ont été retenus.

**17.1 Matières organiques**

**ATTENDU QUE** le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a fait parvenir une lettre concernant la gestion des matières résiduelles de la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** la lettre explique les modalités passées par la Municipalité avec le gouvernement concernant les matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** les citoyennes et les citoyens doivent être sensibilisés sur les enjeux de cet *Accord* pour la municipalité de Saint-Malo;

**Résolution 2017-05-106**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo enverra en circulaire la lettre envoyée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la gestion des matières résiduelles du territoire afin de sensibiliser les citoyennes et les citoyens sur les tenants et les aboutissants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.2 Panneaux de partage de la route**

**ATTENDU QUE** des cyclistes circuleront sur les routes des Municipalités pendant la saison estivale;

**ATTENDU QU'** une nouvelle réglementation (loi 100) indique les distances à respecter lors d'un dépassement de cycliste (1.5 m) et que les municipalités doivent s'y conformer;

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Boucher, entrepreneurs généraux, chargé de projets, a offert d'acheter une signalisation pour le partage de la route à 25 \$ chacun;

**Résolution 2017-05-107**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera deux panneaux de signalisation pour le partage de la route à 25 \$ chacun.

**QU'**ils seront installés sur le chemin Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.3 Tournoi de golf**

**ATTENDU QUE** le comité a négocié avec le Club de golf de Coaticook le 7 juillet 2017, pour l'édition 2017;

**ATTENDU QUE** le comité des employés a mis beaucoup d'efforts pour la sollicitation des cadeaux et propose un nouveau concept pour la prochaine édition;

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook demande de dégager le comité des employés de la recherche de cadeau et de remettre un cadeau par municipalité, d'une valeur minimale de 50 \$ en argent ou en produits/activités locaux;

**Résolution 2017-05-108**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo remettra un chèque-cadeau de 100 \$ à utiliser au Gîte et Café Le 7<sup>e</sup> Ciel à Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17.4 Conseil Sport Loisir de l'Estrie**

**ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo de devenir membre pour l'année 2017 - 2018;

**ATTENDU QUE** le coût de l'adhésion en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 est de 70 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

**Résolution 2017-05-108-1**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**DE** renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie au montant de 70 \$ pour l'année 2017 – 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**18 RAPPORTS :**

**18.1 Maire**

Monsieur le maire Jacques Madore n'a aucune information à présenter au Conseil municipal.

## 18.2 Conseillers

La conseillère Christine Riendeau parle au Conseil municipal :

- du nouveau projet «camp nautique».
- de la demande d'autorisation pour la vente de boisson à la Fête des citoyens :

**ATTENDU QUE** le Comité des Loisirs a présenté une demande afin d'être autorisé à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice à l'occasion de la Fête des Citoyens le 4 juin 2017;

**ATTENDU QUE** les profits seront utilisés pour le financement de ses activités qui sont très appréciées par l'ensemble de la population de Saint-Malo;

### **Résolution 2017-05-109**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'écrire une lettre afin d'autoriser le Comité des loisirs de Saint-Malo à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice, au 266, chemin Auckland à Saint-Malo à la Fête des citoyens le 4 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 18.3 Directrice générale

### 18.3.1 Concordance du schéma

Monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement, commencera la concordance au schéma d'aménagement du territoire.

### 18.3.2 Nouveaux arrivants

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo prépare une pochette et un panier à remettre aux nouveaux arrivants;

**ATTENDU QUE** le livre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité est disponible et pourrait être remis aux nouveaux arrivants;

### **Résolution 2017-05-110**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte d'insérer gratuitement dans le panier d'accueil remis aux nouveaux arrivants, le livre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 18.3.3 Appel d'offres

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière fera un appel d'offres afin d'asphalter la cour du 226, route 253 Sud à Saint-Malo. La cour a été endommagée lorsque la halte routière a été construite.

#### **18.3.4 Salle de l'Âge d'Or**

**ATTENDU QUE** le Club de l'Âge d'Or doit acheter du papier brun pour les mains et du papier hygiénique pour utiliser à la salle;

**ATTENDU QUE** le Club demande à la municipalité de Saint-Malo d'acheter une boîte de chaque papier;

#### **Résolution 2017-05-111**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte de payer au taux convenu (60 % pour nous et 40 % pour le Club) une boîte de papier brun pour les mains et du papier hygiénique à utiliser à la salle de l'Âge d'Or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **18.3.5 Salle de l'Âge d'Or**

Le Club de l'Âge d'Or demande la réparation des toilettes de la salle qui dégage une odeur désagréable. Le maire, monsieur Jacques Madore ainsi que le conseiller Vincent Tremblay iront vérifier et reviendront sur le sujet à la prochaine séance.

#### **18.3.6 Ancien garage municipal (beurrerie)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a accepté d'attendre jusqu'à la fin d'avril au plus tard, la démolition de la beurrerie (vieux garage municipal au 114, rue Principale) afin de récupérer les matériaux utilisables, à la résolution 2017-01-21;

**ATTENDU QUE** les matériaux utilisables ont été récupérés;

**ATTENDU QU'** à cause de la diversité des matériaux restant, il ne serait pas approprié de les brûler parce que les flammes pourraient incommoder le voisinage et de plus être toxiques;

#### **Résolution 2017-05-112**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo fera transférer et transporter les matériaux dans un conteneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **19 VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**20 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**21 LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 22 h 05.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière